



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 24 Septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqués en session ordinaire se sont réunis à la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Geoffrey GUILLAUME, Maire de la Commune de MOIVRONS.

### **Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Rachelle CÉRUTTI, Yolande COLLET, Arnaud DARBELET, Nicolas, DUPRÉ, Philippe DUPRÉ, Bruno ETIENNE, Jérémy GAUDRON, Christine GODEFROY, Dominique HENCK, Théo ROUSSEL, Jérôme SOT.

**Absents excusés :** Messieurs Léo DROUOT, Lilian HUMBERT et Michel MINETTE

Monsieur Lilian HUMBERT donne pouvoir à M. Théo ROUSSEL.

Madame Rachelle CERUTTI a été nommée secrétaire.

### **1°) - VOTE des REPRESENTANTS a la CIID**

#### **Constitution d'une nouvelle liste**

Monsieur Geoffrey GUILLAUME, Maire, est désigné en qualité de Président.

#### **Sont proposés en qualité de :**

##### **Membres Titulaires**

Arnaud DARBELET  
Nicolas DUPRÉ  
Dominique HENCK  
Christine GODEFROY  
Philippe DUPRÉ  
Jérôme SOT

##### **Membres suppléants**

Jérémy GAUDRON  
Bruno ÉTIENNE  
Yolande COLLET  
Théo ROUSSEL  
Dominique BÉDU  
Lilian HUMBERT

##### **Membres Titulaires**

Rachelle CÉRUTTI

##### **Membres Suppléants**

### **2°) DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CIID de la Communauté de Communes Seille Grand Couronné**

Le Conseil Communautaire de Seille Grand Couronné, par délibération n° 17-09-2020 a approuvé le renouvellement de la CIID.

Il convient désormais que le conseil municipal propose deux personnes (1 titulaire et 1 suppléant) susceptibles de devenir commissaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose les personnes désignées ci-dessous :

√ **Membre titulaire :**

Monsieur Dominique HENCK

√ **Membre suppléant :**

Monsieur Geoffrey GUILLAUME

### **3°) DEVIS ONF pour TRAVAUX SYLVICOLES et de MAINTENANCE**

---

Monsieur le Maire présente le devis établi le 14/01/2020 par l'ONF relatif aux travaux sylvicoles et de maintenance parcellaire s'élevant à la somme de 6 136,48 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter les travaux en 2021.**

### **4°) EMBAUCHE REMPLACEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE**

---

Suite au départ de Mme Florence VIN occupant le poste de secrétaire de mairie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'embaucher Mme Sandrine HERMANN domiciliée à Sainte Geneviève en qualité de secrétaire de mairie pour une durée d'un an en tant que stagiaire à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020.**
- **Elle sera rémunérée au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, échelon 1, indice brut 380, indice majoré 350, pour une durée hebdomadaire de 15 heures.**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette nouvelle embauche**

### **5°) Communauté de communes : COMMISSION LOCALE d'EVALUATION des CHARGES**

---

Le Maire rappelle que par délibération communautaire du 15 février 2017, la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné a décidé de créer une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges.

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, cette commission locale est chargée entre autre d'évaluer le transfert des charges en cas de transfert de compétence afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée ou perçue par la communauté de communes à ses communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de nommer Monsieur Philippe DUPRÉ, titulaire pour représenter la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges.**
- **de nommer Monsieur Dominique HENCK, suppléant pour représenter la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges.**

### **6°) DEMANDE de RUPTURE CONVENTIONNELLE EMPLOYE COMMUNAL**

---

Par arrêté en date du 11/06/2020 le comité médical départemental a placé M. Stéphane KUSZ en disponibilité d'office pour une raison de santé pour la période du 13/05/2020 au 12/11/2020.

Par ailleurs, ce même comité médical a demandé que sa situation lui soit à nouveau soumise.

Vu la demande d'une rupture convention par M. KUSZ Stéphane,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Refuse la demande de rupture conventionnelle demandée par M. Stéphane KUSZ dans l'attente de la décision du comité médical départemental.**

### **7°) MAINTENANCE DES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

---

Monsieur le Maire présente la proposition de la communauté de communes de Seille Grand Couronné afin d'adhérer à un groupement de commandes pour la maintenance des appareils de lutte contre l'incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la maintenance des appareils de lutte contre l'incendie situés sur le territoire de Seille et Grand Couronné**
- **Décide d'adhérer à compter de la signature du formulaire d'adhésion au groupement de commandes.**

#### **8°) REFECTION TOITURE SALLE VOIRNOT**

Vu la demande du Conseil Municipal en date du 23/01/2019 relative à la demande de subvention pour la réfection de la toiture de la salle Voirnot,

Vu l'arrêté de la Préfecture de Meurthe et Moselle en date du 28/05/2019 accordant une subvention de 5 358 € au taux de 30 % sur une dépense subventionnable de 17 859 €HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide de réaliser les travaux de réfection de la toiture de la salle Voirnot**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.**

#### **9°) REFECTION PLAFOND CUISINE SALLE VOIRNOT**

En 2017, une demande de subvention a été sollicitée pour la réfection du plafond de la cuisine de la salle Voirnot pour un montant de 8 500 €.

En 2019, une demande de report des travaux a été effectuée.

Toutefois, en l'absence de descriptif du devis pour les travaux demandés ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité et compte tenu des éléments en notre possession :

- **Décide d'annuler la demande de prolongement pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture de la salle Voirnot**
- **Propose de relancer un nouveau programme d'investissement prenant en compte la rénovation et la mise aux normes de celle-ci.**

#### **DESIGNATION d'un CORRESPONDANT de la DEFENSE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- **Monsieur Nicolas DUPRÉ en qualité de correspondant de la défense**

#### **Questions diverses :**

Le Maire informe que la collecte des objets encombrants est supprimée à l'initiative de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné pour des raisons financières.

Le Maire propose la création d'un groupe de réflexion concernant la signalétique locale proposée par la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné.

Elle a pour mission de proposer l'implantation ainsi que la liste des bâtiments et activités

#### **Composition de ce groupe de réflexion :**

Yolande COLLET, Rachelle CERUTTI, Philippe DUPRE, Bruno ETIENNE et Dominique HENCK.

En vue de l'enduro du Val de Lorraine des 27 et 28 mars 2021, le Maire présente le tracé prévoyant le passage sur la Commune.

Le conseil Municipal donne l'autorisation.

Toutefois, MM DARBELET Arnaud et DUPRÉ Philippe s'abstiennent.

Présentation de plusieurs devis pour l'élagage des chemins.

La commission travaux se réunira afin de prévoir un programme d'entretien et demande des devis supplémentaires.

Le Maire propose au conseil municipal d'effectuer une visite collective du site Suez Minéral à Jeandelaincourt.

Le Conseil municipal approuve. Une date sera communiquée ultérieurement après avoir vu avec Suez.

Le Maire présente au conseil municipal les contrats téléphoniques contractés en 2018 avec échéance fin 2023.

Le cumul de ces abonnements représente une dépense de 400 € mensuelle.

M. Philippe DUPRÉ propose au conseil de verser une indemnité à Mme CHEVRY Véronique pour le travail bénévole fourni pour le secrétariat de la mairie.

Une carte cadeau pour la remercier lui sera offerte. Le montant reste à définir.

**La séance est levée à 22 heures 30.**